

SAS Trigone-assurances
24 rue Pierret
92200 NEUILLY SUR SEINE

LIASSES FISCALES

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



**18 rue Jean mermoz
75008 PARIS
+33 (0)1 53 93 94 20
www.maupard.com**

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012018		et clos le 31122018		Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>	Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/>				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		SIE Neuilly 74 rue de Chauveau 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION		SAS Trigone-assurances 24 rue Pierret 92200 NEUILLY SUR SEINE			
Identification du destinataire		651 Insp. IFU	330977 N° dossier	75235857200010 N° Siret	B ACTIVITE
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

--	--	--	--	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	16 310	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
--------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------------	--------	--

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>			Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>						

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement	

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)	Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
--	---

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinque C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Nom, adresse, téléphone :	
- Professionnel de l'expertise comptable : HLB MAUPARD		
- Conseil :		
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément <input type="checkbox"/>		
A , le		
Signature et qualité du déclarant		

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS Trigone-assurances
31122018

H | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSII QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

**IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2019)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS Trigone-assurances

31122018

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSNe 2018**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtauges

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

1 BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>					
Adresse de l'entreprise : <input type="text" value="24 rue Pierret"/> 92200 NEUILLY SUR SEINE		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>					
Numéro SIRET * <input type="text" value="7 5 2 3 5 8 5 7 2 0 0 0 1 0"/>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122018 N-1 31122017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 588			
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	683	552	131	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMobilISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	15	15	15	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	4 286	4 140	146	146
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	9 058	9 058	5 654	
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 994	5 994	550	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	33 400	33 400	7 067		
CREANCES	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	48 452	48 452	13 271	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	52 738	4 140	48 598	13 417
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des im- mobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobili- sations :	Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS Trigone-assurances				Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 710	3 710
	Report à nouveau	DH	(1 358)	(5 687)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 863	4 329
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	25 016	11 152
	Autres fonds propres	DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TOTAL (II)	DP		
	Provisions pour risques	DQ		
DETTE (4)	Provisions pour charges	DR		
	TOTAL (III)	DS		
	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU		
DETTE (4)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	5 170	338
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	7 005	1 927
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	11 407	
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	23 582	2 265
	TOTAL (IV)	ED		
	Ecart de conversion passif * (V)	EE	48 598	13 417
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créateurs de banques et CCP	EF		
		EG	23 582	2 265
		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances							Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD FG	FE FH		FF FI	71 137	40 905
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	71 137	FK	FL	71 137	40 905
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	200	800
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	7	300
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					71 344	42 005
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		196
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	34 779	22 516
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 350	239
	Salaires et traitements *				FY	12 962	8 660
	Charges sociales (10)				FZ	5 942	3 920
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA		228
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC		
	Autres charges (12)				GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					55 034	36 630
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GG	16 310	5 375
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI GJ		(490)
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Défauts et charges assimilées (6)				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	(490)
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Défauts et charges assimilées (6)				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV		(490)
					GW	16 310	4 885

4

Désignation de l'entreprise SAS Trigone-assurances				Néant <input type="checkbox"/>				
				Exercice N	Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				HJ				
Impôts sur les bénéfices *				HK	2 447 556			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	71 344 41 515			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	57 481 37 186			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	13 863 4 329			
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO					
	(2) Dont { produits de locations immobilières		HY					
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G					
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	1 615	915			
	- Crédit-bail immobilier		HQ					
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX					
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC					
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		RD					
	(9) Dont transferts de charges		A1					
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4					
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9							
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							
				Exercice N				
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS Trigone-assurances**

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8		D9
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 588	KE		KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI	
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9]	KJ	KK	KL	
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1]	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2]	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3]	KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX	
	Matériel de transport *				KY	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	683	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
FINANCIERES	Avances etacomptes				LK	LL	LM	
	TOTAL III				LN	683	LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T	
	Autres participations				8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés				1P	IR	1S	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V	
	TOTAL IV				LQ	15	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	4 286	ØH	ØJ
CORPORELLES	CADRE B		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	LW	1X
	Terrains		IP			LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR			MD	ME	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS			MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ	MK	ML
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU			MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV			MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ	NA	NB
FINANCIERES	Avances etacomptes		NC			ND	NE	NF
	TOTAL III		IY			NG	NH	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ			ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1			2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E	2F	2G
	TOTAL IV		I3			NJ	NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4			ØK	ØL	4 286	ØM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS Trigone-assurances**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6	
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	<input type="text"/>
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	- <input type="text"/>
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	= <input type="text"/>

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS Trigone-assurances**

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY		EL		EN	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE	3 588	PF		PH	3 588
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	552	QM		QN		QO	552
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III		QU	552	QV		QW		QX	552
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	4 140	ØP		ØQ		ØR	4 140

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Terrains		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
Constructions	Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Inst. techniques mat. et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
	Emballages récup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO		
TOTAL IV	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Trigone-assurances</u>								Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS:	Dotations de l'exercice	2	DIMINUTIONS:	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA			TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD			TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG			TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM			TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4			D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK			IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP			TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS			TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B			4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F			4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K			4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P			4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U			4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y			4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C			5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H			5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP			EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S			5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W			5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV			TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B			6C		6D		
		6E		6F			6G		6H		
		Ø2		Ø3			Ø4		Ø5		
		9U		9V			9W		9X		
		Ø6		Ø7			Ø8		Ø9		
		Sur stocks et en cours	6N	6P			6R		6S		
		Sur comptes clients	6T	6U			6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y			6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY			TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB			UC		UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE				UF				
			UG				UH				
			UJ				UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances							Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV		UW		
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	9 058	9 058			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *) UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	550	550			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	VM					
		VB					
		VN					
		VP					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 444	5 444			
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTaux		15 052	VU	15 052	VV	
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d' 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 170	5 170			
Personnel et comptes rattachés		8C	216	216			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 342	4 342			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 447	2 447			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 407	11 407			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTaux		VY	23 582	VZ	23 582		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques			VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances							Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31122018	
I. REINTEGRATIONS							BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA 13 863	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			XE	
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintegration (art. 239 sexies D))	RB			XW	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XY	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art.212 bis) *	XZ			I7 2 447	
	Réintégations prévues à l'article 155 du CGI*							K7	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							ZN	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		WN		
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % }		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions }			WO		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						XR		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							WQ	
Réintégitations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		Y1		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		Y3		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							WR 16 310		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							WS		
							WT		
							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs }					WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							I6	
	Régime des sociétés mères et des filiales *	Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				WZ	
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							XA	
	Majoration d'amortissement *							ZY	
	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XD
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XF
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		XS	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		XG	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							Y2		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XH		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							XO 0		
III . RESULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I) }							XI 16 310		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XJ		
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		16 310	XO				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

Provisoire

2058A - Déductions diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

Provisoire

Désignation de l'entreprise <u>SAS Trigone-assurances</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(5 687)	AFFECTIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 329		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	ØF	(1 358)		Report à nouveau	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZF				
TOTAL II										(1 358)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	Exercice N :	Exercice N-1 :					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	YT					609	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	207		XQ	207					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 455				2 016	
DETALS DES POSTES	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	29 118				19 892	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	34 779				22 516	
					YW					205	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			9Z	9Z	1 350				34	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YX	1 350				239	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YY						
IMPOSTS ET TAXES	- Montant de la T.V.A. collectée			YZ	YZ						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				ØB	12 962					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *				ØS						
T.V.A.	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ZK	ZK		%			%	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.JII au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
DIVERS	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
REGIME DE GROUPE *				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances

Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

I - Immobilisations *	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)			(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances

Néant *

- ①** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise :	SAS Trigone-assurances			
Exercice ouvert le :	01012018	et clos le :	31122018	Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		n°1: 100%	n°2: 90,00 %	n°3: saisis
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OA			
Production vendue - Services	OA	71 137	64 023	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	71 137	64 023	64 023
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7	6	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	200	180	
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	207	186	186
Retraitements des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON			
Autres achats	ON	2 700	2 430	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	30 257	27 231	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	32 958	29 662	29 662
Retraitements des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	OG	38 386	34 548
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA	38 386	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS Trigone-assurances	Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018	et clos le : 31122018	Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	71 137
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	71 137

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	200
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	207

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 700
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	30 257
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	32 958

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	38 386
-----------------------------	------------------------------------	----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA
---	----

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX
Effectifs au sens de la CVAE		EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)Néant *EXERCICE CLOS LE **[3|1|1|2|2|0|1|8]**N° SIRET **7 | 5 | 2 | 3 | 5 | 8 | 5 | 7 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0**DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS Trigone-assurances**ADRESSE (voie) **24 rue Pierret**CODE POSTAL **92200**

VILLE

NEUILLY SUR SEINENombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise **P1**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P3**Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise **P2** **2**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **P4** **160****I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) **M** Nom patronymique **Petit** Prénom(s) **Thierry**Nom marital % de détention Nb de parts ou actions **82**Naissance : Date N° département **91** Commune **BRUNOY** Pays **FRANCE**Adresse : N° Voie **rue des Graviers**Code postal **92200** Commune **NEUILLY SUR SEINE** Pays Titre (2) **M** Nom patronymique **Schouman** Prénom(s) **Michel**Nom marital % de détention **48,75** Nb de parts ou actions **78**Naissance : Date N° département **75** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**Adresse : N° Voie **rue Pierret**Code postal **92200** Commune **NEUILLY SUR SEINE** Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

N° SIRET

7 | 5 | 2 | 3 | 5 | 8 | 5 | 7 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS Trigone-assurances

ADRESSE (voie)

24 rue Pierret

CODE POSTAL

92200

VILLE

NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SAS Trigone-assurances**

Adresse : **24 rue Pierret**

92200 NEUILLY SUR SEINE

N° Siret de l'établissement principal : 75235857200010

Activité : **Code activité : 6622Z**

Qualité du signataire

A Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012018 au 31122018

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	71 137
Chiffre d'affaires de référence du groupe *	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation <i>(En toutes lettres)</i> A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise etc.)